

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 16/2025 : Rénovation de la cuisine de l'Auberge communal et création de vestiaires pour le personnel de l'Auberge- Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Nicolas Garoflid, Richard Golay Paul Habfast, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 16/2025 lors de sa séance du 19 août 2025.

Monsieur Alain Monod, Syndic et Municipal, représentait la Municipalité.

Informations préalables

Monsieur Monod refait l'historique de la situation actuelle ayant amené à la fermeture de l'Auberge et la recherche d'un nouveau tenancier. La Commune souhaite rapidement la réouverture de l'Auberge et a émis le souhait de ne pas avoir une nouvelle pizzeria. La Commune a pris contact avec Gastro Consult pour préparer la recherche d'un nouveau tenancier et sa sélection. A cet effet, il est impératif de mettre aux normes l'Auberge notamment en créant un WC PMR, en adaptant la cuisine et en créant des vestiaires pour le personnel.

Discussion générale

Un commissaire se demande si une solution de partenariat privé – public ne pourrait pas être mise en place, afin de faire assumer une partie des frais de rénovation à un tiers pouvant être le nouveau tenancier ou un investisseur privé. M. Monod indique que cela est compliqué. Un autre commissaire demande si une partie des frais ne pourrait pas être reportée sur le nouveau tenancier, quitte à lui réduire temporairement le loyer annuel. Un commissaire demande le niveau prévu du loyer, M. Monod indique que ce loyer n'est pas fixé à ce jour, mais indique que dans le passé ces dernières années le loyer tournait autour de CHF 40'000.- hors années Covid et année de la rénovation de la salle de spectacle. Le dernier budget prévoyait CHF 60'000.-, mais avec la fermeture de l'Auberge, la Commune ne recevra rien. Un commissaire indique donc qu'il faudra en 8 et 10 ans pour amortir cet investissement. Tous les commissaires relèvent qu'il est important de reouvrir l'Auberge tant pour la Commune que pour ses habitants.

Un commissaire souhaite éviter que la Commune ne réalise une rénovation qui ne sera pas utile ou pas adaptée au nouveau tenancier. M. Monod précise que le nouveau tenancier pourra valider le choix des nouvelles installations.

Après discussion, il est décidé de ne pas modifier le montant du crédit demandé pour ne pas limiter la Commune dans ses choix, mais la Cofin souhaite que la Municipalité trouve la solution la plus économique et privilégie une solution avec participation financière du nouveau tenancier.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

C'est par 7 voix et 2 abstentions de ses membres présents que la Cofin a accepté le préavis no 16/2025 et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis no 16/2025 permettant d'accepter le crédit de construction de CHF 489'000.- TTC pour la rénovation de la cuisine de l'Auberge communale et la création de vestiaires pour le personnel de l'Auberge, d'autoriser la Municipalité de recourir à l'emprunt et à porter la dépense relative à cette rénovation à l'actif du bilan.

La Cofin émet le vœux suivant, à savoir qu'elle invite la Municipalité à trouver la solution la plus économique possible pour la Commune et à privilégier une solution avec participation financière éventuelle du nouveau tenancier.

Epalinges, le 19 août 2025

Sandy Warth
Président de la COFIN